

Bibliomer

Veille bibliographique et réglementaire à l'intention des acteurs de la filière produits de la mer

Bibliomer n° : 54 – Novembre 2010

Thème : 0 – Focus Sous-thème : 0 – Focus Coproduits

Notice n° : 2010-5375

Étude des conditions technico-réglementaires de production de pulpe à partir de coproduits de poisson

Le Fur B.

La Plate-Forme d'Innovation Nouvelles Vagues (ex CEVPM - Haliomer), 15-17 rue de Magenta, 62200 Boulogne-sur-Mer
Tél.: 03.21.83.91.31 ; Fax : 03.21.87.46.83 ; E-mail : bruno.lefur@pfinouvellesvagues.com

Rapport pour l'OFIMER, Avril 2005

 à commander à l'auteur

● Résumé

Cette étude a été réalisée en 2004/2005 par le CEVPM, à la demande de la DGAL, afin de définir dans quelles conditions l'utilisation des arêtes de poisson (provenant du filetage de poissons conformes aux règles sanitaires) sur un lieu de transformation différent (fabrication de la pulpe), pouvait être envisagée pour la production de pulpes. Ces pulpes doivent présenter les garanties nécessaires et suffisantes pour une utilisation dans la fabrication de produits destinés à l'alimentation humaine.

Si la réglementation a évolué et permet maintenant de transporter les arêtes, cette étude très complète, illustrée de nombreuses photographies, reste une mine d'informations techniques pour toute personne recherchant des informations pratiques sur les process de production de pulpe de poisson, y compris les pulpes lavées.

Les étapes et les équipements de fabrication sont décrits. Les points critiques sont étudiés. La question de la qualité des pulpes et de leur cotation est abordée. L'étude comprend également un état des lieux technique de la production de pulpes d'arêtes en Europe. Certains points, tels que le refroidissement des arêtes dans les conteneurs, le lavage des arêtes, le nettoyage du séparateur ou la présence des têtes sur les arêtes, font l'objet d'essais particuliers.

La deuxième partie de l'étude est consacrée à des essais de fabrication de pulpes à partir d'arêtes de différentes fraîcheur et permet de formuler des recommandations en matière de qualité des arêtes à mettre en œuvre pour une production de pulpes destinées à l'alimentation humaine.